

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

APPLIQUÉE AU PAYS DE TARARE



Le plan de revitalisation de la Communauté de Communes du Pays de Tarare

En janvier 2006, la Communauté de Communes du Pays de Tarare (CCPT) a décidé de réaliser un diagnostic économique en vue d'élaborer un plan de revitalisation économique contenant des actions de redynamisation nécessaires à court et moyen termes. Il s'agit d'un contrat d'objectifs dans lequel les différents partenaires (Etat, Région, Département, Consulaires...) se sont engagés sur des orientations visant à revitaliser le territoire.

Ce plan de revitalisation, signé par l'ensemble des partenaires en juillet 2007 comporte des actions d'aménagement du territoire devant permettre à terme, l'implantation de nouvelles entreprises et le développement de celles qui existent déjà. Il doit permettre aussi de créer les conditions structurelles d'une relance économique en prévision de l'arrivée de l'A89 en 2012.

Les actions entreprises sur le territoire de Tarare

Dans ce cadre, un ensemble d'actions et de travaux partenariaux ont été entrepris. Ces

actions, engagées en premier lieu avec les acteurs de la filière textile se sont étendues à d'autres filières fortement présentes sur le territoire pour lesquelles des perspectives de développement sont réelles : la filière bois/construction et la filière agroalimentaire.

L'essor de la filière agroalimentaire et la valorisation des ressources naturelles du territoire sont deux axes de développement prioritaires du Pays de Tarare. En outre, les problématiques sur lesquelles les acteurs économiques de la région lyonnaise travaillent, portent sur les questions de sécurisation alimentaire et de valorisation des ressources locales (production, transformation, approvisionnement, développement de l'alimentation locale...). Ces axes de développement autour de la filière agroalimentaire répondent également à un enjeu de valorisation et de préservation de l'environnement naturel remarquable du Pays de Tarare, qui constitue un élément majeur d'attractivité du territoire.

Les pôles d'excellence rurale, politique structurante du gouvernement

La politique des Pôles d'Excellence Rurale (PER) constitue une des réponses du

gouvernement à la relance de l'activité économique française dans les territoires ruraux. Elle vise à répondre à une série d'enjeux et d'ambitions prioritaires pour l'Etat dans un objectif de cohérence et de développement local.

Le gouvernement a décidé de lancer un nouvel appel à projets pour l'année 2010, au profit des territoires ruraux, auquel le Pays de Tarare a répondu.

[Le projet de PER de la CCCPT](#)

Le projet de PER présenté par le Pays de Tarare poursuit fonctionnellement des objectifs de préservation de l'emploi et de création de nouvelles filières industrielles, dans un impératif de valorisation des ressources et de préservation de l'environnement :

L'industrie agroalimentaire est confrontée à des problématiques de valorisation de ses déchets et à des problématiques de rentabilité de son exploitation.

Les nouvelles filières industrielles doivent s'appuyer sur les ressources naturelles et sur l'exploitation des déchets organiques.

Ce projet de PER crée une véritable chaîne de valeurs à partir de 3 acteurs industriels implantés sur le territoire ou en cours

d'implantation sur le territoire, permettant, en termes d'emploi, de consolider 80 ETP et de développer 55 ETP nouveaux. Il s'agit de Valcrest, du Ninkasi et de Canevaflor. Ce projet permet aussi de s'inscrire dans une démarche d'écologie industrielle (voir plus bas).

Avec l'implantation de la micro brasserie Ninkasi à Tarare en septembre 2011 (production de 18 000 hl), il s'agit de développer, à l'échelle du Pays Beaujolais, une filière de production de bières ; une partie de ces déchets (Malt et Houblon) sera récupérée pour la création d'une filière de lombricompost par l'entreprise Canevaflor (implantation Avril 2010) dans le cadre de la mise en place d'un processus de maraîchage vertical. Une autre partie de ces déchets alimentera une unité de méthanisation portée par l'entreprise Valcrest (production laitière).

Le résidu de méthanisation viendra alimenter la plateforme de co-compostage de la Communauté de Communes du Pays de Tarare.

Ce projet de création d'une filière de valorisation et d'exploitation des ressources naturelles recouvre plusieurs dimensions:

- La valorisation différenciée des déchets (de l'industriel à l'exploitant agricole)
- Le développement de la filière agroalimentaire sur le Pays de Tarare;
- Le développement de nouvelles filières économiques appartenant au secteur des Greentechs sur la base d'activités horticoles,
- Le développement de filières agrotouristiques (Ninkasi: visite et dégustation);
- Un impact sur l'image et la promotion de la Ville de Tarare et du Pays de Tarare.

Le projet est accompagné institutionnellement par l'ensemble des acteurs territoriaux:

- La Communauté de Communes du Pays de Tarare,
- La Ville de Tarare,
- La Chambre d'Agriculture du Rhône,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon,
- Le Beaujolais Vert.

Il a pour objectif d'inscrire durablement le Pays de Tarare comme terre d'excellence et d'innovation. Aujourd'hui, dans le cadre de cette création de Pôle d'Excellence Rurale, l'objectif est de consolider l'identité industrielle du territoire (connu et reconnu pour son activité industrielle liée au textile) autour des activités agroalimentaires et des

activités de valorisation des ressources naturelles dans l'objectif de redynamiser l'économie territoriale et de s'inscrire durablement dans une démarche d'écologie industrielle. Ce projet s'interfacera avec d'autres projets de PER et notamment celui que déposera en août prochain le Groupe d'Action Locale (GAL) Beaujolais Vert dont le thème est le développement de l'alimentation locale dans l'agriculture.

Cela inclura la recherche de synergies avec l'industrie textile, notamment dans le cadre d'un développement d'une approche inter-filières autour du textile, du bois et de l'agroalimentaire. Un travail partenarial a été engagé sur cette voie à l'échelle territoriale depuis 2007 dans le cadre du Contrat de Revitalisation Économique.

[L'écologie industrielle au service du développement économique](#)

Principes généraux

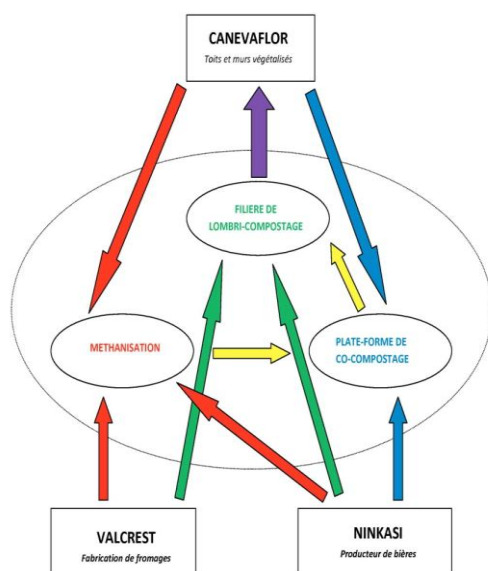
En s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes biologiques, l'écologie industrielle fonctionne de manière quasi-cyclique ; par une approche systémique et collective des process industriels, elle en optimise les flux. Les acteurs économiques travaillent ainsi en synergie : Valorisation des déchets des uns en ressources pour les autres et mutualisation des besoins en

matière de gestion environnementale.

L'écologie industrielle résulte de politiques volontaristes et est un instrument pour des politiques publiques de développement durable. Une démarche d'écologie industrielle se situe en effet à la croisée des politiques locales de protection de l'environnement, de développement économique, d'aménagement et d'urbanisme, des politiques sociales et d'amélioration du cadre de vie menées sur un territoire.

C'est un outil de planification pour la construction d'une stratégie de développement territorial durable.

Ses enjeux économiques, écologiques et d'attractivité des territoires répondent pleinement au défi d'accroître la capacité économique des territoires ruraux spécifié dans cet appel à projets. Il est important aussi de souligner le caractère innovant de cette façon de penser les zones industrielles.



Les déchets de VALCREST sont valorisés dans la filière de lombri-compostage et dans une unité de méthanisation. Les effluents de cette unité sont valorisés dans une plate-forme de co-compostage. Le compost ainsi créé alimentera la filière de lombri-compostage ; le lombri-compost est ensuite utilisé comme engrais naturel pour les maraîchages biologiques de l'entreprise CANEVAFLOR.

Cette entreprise valorise aussi ses déchets via l'unité de méthanisation et via la plate-forme de co-compostage.

L'entreprise NINKASI valorise elle aussi ses déchets via l'unité de méthanisation, la filière de lombri-compostage et la plate-forme de co-compostage.



Contacts :

- Marc SIMOENS, Directeur de Cabinet du maire de la Ville de Tarare
msimoens@ville-tarare.fr
06 82 59 19 20
- Claire BOURDON Chargée de projet relations ville-campagne
cbourdon@vill-tarare.fr